



CONTACT

Newsletter

SPECIAL EDITION

Fall/Winter 2002

\$600 MILLION IN NEW FUNDING BEING DELIVERED THROUGH NISA

You may be eligible to receive a portion of the \$600 million in new Risk Management funding being provided this year by the federal government. This funding is being delivered through NISA. For eligible NISA participants, payments are equal to 4.25% of their average Eligible Net Sales (ENS) for the past 5 stabilization years (1997-2001). Participants can check their average ENS on Part 1 "Average Eligible Net Sales" of their 2001 Deposit/Withdrawal Options Notice (DWON).

To be eligible, a producer must be a NISA participant for the 2001 stabilization year (*this means they must have filed an eligible NISA application for the 2001 stabilization year and have a NISA account open at a participating financial institution, as of December 31st, 2002*); and they must have an account balance that is below their Account Balance Limit (ABL). Risk Management funds will be deposited into accounts only up to the ABL.

To access this funding in the 2001 stabilization year, participants must trigger a withdrawal under existing NISA program rules. Payments are automatically deposited into NISA Fund 2 accounts, which means they are non-matchable and are taxable only upon withdrawal.

This new funding is intended to help farmers manage current risks, and make the transition to a new generation of risk management programming under the Agricultural Policy Framework (APF). The APF is looking at new approaches to risk management to protect farmers against traditional and emerging risks while encouraging new practices and strategies to reduce risk in the future. It aims to make Canada the world leader in food safety and quality, environmentally responsible production and innovation.

If you are eligible for a portion of this new funding, the amount of the payment is reflected on your Confirmation Notice and on your DWON. If you have any questions, please call the NISA toll-free line at 1-800-665-6472.

You must have an open NISA account at a participating financial institution to be considered a NISA participant.

You must open a Fund 1 NISA account at a participating financial institution of your choice by the DWON deadline date to participate in the NISA program and to be entitled to program benefits.

A list of participating financial institutions is available in the NISA Producer Handbook or by calling the NISA toll-free line at 1-800-665-6472.

CSRN

COMPTÉ DE STABILISATION DU REVENU NET

Édition spéciale du Bulletin CONTACT

Automne/Hiver 2002

NOUVEAUX FONDS DE 600 MILLIONS DE DOLLARS VERSÉS PAR L'ENTREMISE DU CSRN

Il est possible que vous ayez droit à une portion du 600 millions de dollars à la gestion des risques agricoles offerte cette année par le gouvernement fédéral. Ces nouveaux fonds seront distribués aux agriculteurs par l'entremise du CSRN. Les agriculteurs admissibles qui participent au CSRN recevront un paiement égal à 4,25 % de la moyenne de leurs ventes nettes admissibles (VNA) des cinq dernières années de stabilisation (de 1997 à 2001). La moyenne quinquennale des VNA est inscrite à la ligne « moyenne des ventes nettes admissibles » de la Partie 1 de l'avis d'options de dépôt/retrait (AODR) envoyé aux participants au CSRN.

Pour recevoir une part des nouveaux fonds annoncés, un agriculteur doit participer au CSRN pour l'année de stabilisation 2001 (*c'est-à-dire qu'il doit présenter un formulaire d'inscription au CSRN pour l'année de stabilisation 2001 et ouvrir un compte CSRN dans une institution financière participante au plus tard le 31 décembre 2002*); et le solde de son compte CSRN doit être inférieur à la limite permise. Les fonds affectés à la gestion des risques seront versés au compte CSRN de l'agriculteur, jusqu'à concurrence de la limite du solde de son compte. Pour recevoir une part des fonds affectés à la gestion des risques pour l'année de stabilisation 2001, les participants doivent avoir droit à un retrait en vertu du seuil de stabilisation de retrait conformément aux règles du programme CSRN. Le paiement sera versé automatiquement au Fonds 2 du compte CSRN du producteur, ce qui signifie que ce montant n'est pas admissible à contrepartie et qu'il est exempt d'impôt jusqu'à son retrait.

Les 600 millions de dollars annoncés serviront à la gestion des risques en aidant les agriculteurs à faire face aux difficultés actuelles et à assurer la transition vers une nouvelle génération de programmes de gestion des risques prévus par le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le CSA préconise de nouvelles méthodes de gestion des risques qui protégeront les agriculteurs contre les aléas habituels et nouveaux tout en favorisant le recours à de nouvelles pratiques et stratégies pour réduire les risques dans l'avenir. Il vise à faire du Canada le chef de file mondial au chapitre de la salubrité et de la qualité des aliments, de la production respectueuse de l'environnement et de l'innovation.

Si vous avez droit à une part du nouveau financement, le montant du paiement qui vous sera versé sera inscrit sur votre avis de confirmation et sur votre AODR. Si vous avez des questions, appelez la ligne sans frais du CSRN au 1 800 665-2776.

**Vous devez détenir
un compte CSRN
dans une
institution
financière
participante
pour être réputé
participant au
CSRN.**

Pour être admissible au programme CSRN et bénéficier des avantages qu'il offre, vous devez ouvrir un compte CSRN (Fonds 1) dans une institution financière participante de votre choix avant la date limite indiquée sur votre AODR.

On peut obtenir la liste des institutions financières participantes dans le Manuel du CSRN ou en appelant la ligne sans frais du programme au 1 800 665-2776.